



## St Cyr en Talmondais

journal municipal juillet 2015

Edito

*Chères Saint Cyriennes, Chers St Cyriens,*

*La saison estivale est arrivée et avec elle les vacanciers.*

*Les réservations pour le camping ont débutées depuis quelques semaines.*

*Le camping a ouvert ses portes le samedi 27 juin, Adrien LAMBERT en assurera, comme l'an passé, la gestion.*

*Depuis quelques jours nous avons créé au camping une place pour des jeux de pétanque et autres activités.*

*Des plantations de fleurs ont été réalisées en divers endroits de la*

*commune, mais des personnes malveillantes les ont dérobées à deux reprises.*

*Cet été différentes manifestations seront organisées :*

- le 14 juillet cérémonie à 11h30 au monument aux morts, avec un vin d'honneur,*
- des brocantes le 14 juillet et le 5 août,*
- la soirée paëlla le 17 juillet,*
- La fête au village le 2 août avec repas en musique, un feu d'artifice est offert par la commune.*

*Venez nombreux pour assister à ces événements.*

*Je vous souhaite à tous un bel et bon été.*

**St Cyr en Talmondais**  
**dimanche 2 août 2015**  
**Village en FÊTE**  
**parc du château de la Court d'Aron**  
animations - jeux  
19h dîner spectacle  
soirée cabaret  
ANIMÉ PAR LES MAINS DANS LES POCHES  
23h feu d'artifice  
Parc ouvert dès 15h entrée gratuite

**Le Maire, Nicolas PASSCHIER**

Extraits des décisions du conseil municipal d'avril et de juin 2015  
(les délibérations sont consultables en mairie)

*Conseil municipal du lundi 27 avril 2015*

**Avenant au marché de voirie communale**

Un avenant est proposé au conseil municipal pour un montant de 6 135,05 €. Les crédits sont disponibles sur l'opération voirie. Le Conseil municipal valide cet avenant.

**Aménagement foncier**

L'aménagement foncier consiste en un échange parcellaire, dans un périmètre déterminé.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents : APPROUVE la mise en œuvre par le conseil départemental d'une procédure d'aménagement foncier pour la commune.

**Participation au fonctionnement des écoles**

Les écoles suivantes ont sollicité la commune pour la participation financière à leurs dépenses de fonctionnement pour les élèves habitant Saint Cyr en Talmondais :

- Ecole de Moutiers les Maux faits : 11 élèves \* 621 = 6 831 €
- Ecole de Champ Saint Père : 3 élèves \* 586,60 = 1 759,80 €
- Ecole de Curzon. : 4 888,09 € d'école et de cantine
- Ecole de la Bretonnière : 2 élèves \* 423 = 846 € et 1 élève maternelle\* 889 soit un total de 1 735 €

Le Conseil Municipal vote ces participations pour un total de 15 213.89 €

**Ouverture du camping municipal saison 2015**

En ce qui concerne l'année 2015, il est donc proposé :

- l'ouverture le samedi 27 juin et la fermeture le samedi 5 septembre ;
- le recrutement d'un agent pour effectuer la gérance du camping municipal pendant la période précédemment citée pour une durée hebdomadaire de 35 heures ;
- pas d'augmentation des tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les changements ci-dessus et charge le maire de faire le nécessaire.

**Remplacement du moteur de tintement cloche 1**

Le moteur de tintement doit être changé, l'entreprise Bodet propose un devis de 1308 €.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter ce devis.

*Conseil municipal du lundi 1er juin 2015*

**Vote du taux des impôts locaux**

Cette délibération annule et remplace la délibération du 31 mars 2015.

Concernant le vote du taux des impôts lors de la réunion du conseil municipal du 30 mars 2015, le conseil avait décidé de n'augmenter que la taxe foncière sur le bâti et sur le non-bâti. Or le taux de foncier non bâti ne peut augmenter si le taux de la taxe d'habitation n'augmente pas.

Aussi Monsieur le Maire propose une augmentation du taux de la taxe d'habitation de 0,50 %.

Ainsi après en avoir délibéré, le conseil municipal vote comme suit le taux des impôts locaux :

Taxe d'habitation	21.29 % (augmentation de 0,50 %)
Taxe foncière (bâti)	12.51 % (augmentation de 0,50%)
Taxe foncière (non bâti)	29,13 % (augmentation de 0,50%)
Contribution Foncière des Entreprises	19,87 % (idem 2014)

**Subventions aux associations 2015**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité vote les subventions suivantes :

Syndicat d'initiatives	230 €
Service de soins - ADMR	100 €
Amicale du personnel	100 €
UDAF 85	70 €
Société de chasse	100 €
Les Restos du cœur	50 €
Fondation du patrimoine	50 €

Les subventions seront versées sur présentation des comptes administratifs.

## Extraits des décisions du conseil municipal d'avril et de juin 2015 (les délibérations sont consultables en mairie)

### **Renouvellement de la convention poteaux incendie**

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention existe avec la SAUR pour l'entretien des poteaux d'incendie, elle arrivera à échéance le 15 juin 2015.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide la reconduction de la convention d'entretien des bouches et poteaux d'incendie pour une durée de 1 année à compter du 15 juin 2015 jusqu'au 15 juin 2016, autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et à mandater les sommes dues à cet effet.

### **Répartition du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales 2015**

Le Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Pour 2015, le système dérogatoire libre peut être appliqué, sous réserve de délibérations concordantes de la Communauté de Communes et des 11 Communes du territoire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- valident la répartition du FPIC 2015, soit un montant de 12 244 € pour la Commune de Saint Cyr en talmonçais
- autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

### **Reprise de la voirie du lotissement la Cour du Château**

Le maire expose au conseil municipal la demande de Vendée Aménagement, gestionnaire du Lotissement, de transférer la voirie à la commune de Saint Cyr en talmonçais.

Le maire propose au conseil municipal :

- de transférer dans le domaine public communal la voirie du lotissement de la Court d'Aron :
- composée des parcelles cadastrées en section C aux n° 1184 (1.353 m<sup>2</sup>) et 1585 (1.541 m<sup>2</sup>),
- et réputée être la propriété de Vendée Aménagement

Après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la rétrocession par le lotissement de la Court d'Aron des parties communes et de la voirie du lotissement cité.

### **Questions diverses :**

Un mât provisoire sera installé dans le terrain derrière le château d'eau pendant la durée des travaux de réfection de ce dernier.

Une tondeuse va être achetée en remplacement de la petite Kubota qui date de 2000 qui nécessitent de grosses réparations. La nouvelle tondeuse a un coût de 1200 € ttc.

Il est bon de signaler que la municipalité a fait un gros effort pour fleurir le village et que des gens malveillants ont volé des fleurs dans les bacs. Des maisons ont également été visitées...

RESTEZ VIGILANTS !

### **Informations générales**

#### **Rue de la Saunerie et Rue Parent de Curson**

Début juillet des travaux de renouvellement de la chaussée sont en cours. Le Département finance entièrement ces travaux d'entretien.

#### **Installation du défibrillateur**

Le défibrillateur sera installé le 15 juillet à côté de l'entrée de la salle polyvalente.

#### **Terrain de pétanque**

Création d'un terrain de pétanque au camping par les employés municipaux.



## INFORMATIONS GENERALES

### **Bienvenus aux nouveaux St Cyriens**

Comme annoncé dans le précédent bulletin, les nouveaux arrivants peuvent se faire connaître auprès de la Mairie, afin d'organiser une rencontre de bienvenue le vendredi 18 septembre 2015.

### **Melons**

L'E.A.R.L Les Roseaux de Vouillé les Marais, sera présente comme chaque année sur la Commune à partir de jeudi 2 juillet 2015 sur le parking, pour vendre des melons et légumes de saison.

Les horaires sont les suivants :

Du lundi au vendredi : de 9h30 à 13h30 et de 16h à 19h45

Dimanche : de 9h à 13h30 et de 17h30 à 20h15

### **Lutte collective contre les chenilles processionnaires du pin**



Cette année, la FDGDON 85 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) va proposer à toutes les communes du département d'organiser une campagne de lutte collective contre les chenilles processionnaires du pin.

Responsables de réactions allergiques parfois graves, en raison de leurs poils urticants, les chenilles processionnaires du pin occasionnent également des dégâts aux arbres : défoliation, affaiblissement, préjudice esthétique...

A partir du mois de septembre, et jusqu'à début novembre, nous interviendrons chez les particuliers préalablement inscrits auprès de leur mairie (lutte collective) et sur les espaces publics, afin de limiter la prolifération des chenilles.

Cette campagne de lutte est exclusivement biologique (Bacille de Thuringes), sans danger pour l'homme, les animaux et l'environnement.

Les personnes souhaitant bénéficier d'une intervention automnale doivent se faire connaître auprès de leur mairie avant le 15 août 2015.

Un bulletin d'inscription leur précisant le coût du traitement ainsi qu'une fiche d'information leur sera remise lors de l'inscription.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la

**FDGDON 85 au 02 51 47 70 61**

### **Lutte collective contre les rats et les souris**

Comme tous les ans, la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) nous propose du raticide ou souricide, à des prix intéressants. Les bons de commande sont à retirer à la mairie avant le 10 septembre pour une livraison mi octobre.

### **Brûlots :**

Réglementation relative à l'usage du feu dans le Département de la Vendée. Il est interdit de brûler les déchets quels qu'ils soient, ils doivent être apportés à la déchetterie

### **Bruit :**

Les activités bruyantes sont tolérées :

- jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

En cas d'infraction vous pouvez contacter la gendarmerie au 17 qui verbalisera le contrevenant.

### **Entretien des trottoirs et des caniveaux**

Ces règles sont applicables, au droit de la façade ou clôture des riverains,

- Pour les trottoirs, sur toute leur largeur,
- Ou s'il n'existe pas de trottoir, à un espace de 1.20m de largeur.

## INFORMATIONS GENERALES

### Entretien

En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.

Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit.

### Libre passage

Les riverains des voies publiques ne devront pas gêner le passage sur trottoir des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite. Ils devront veiller à respecter, lorsque la largeur du trottoir existant le permet, une largeur minimale de cheminement accessible de 1.20 mètre, telle que préconisée par les textes législatifs et réglementaires en vigueur. Ils ne peuvent y déposer des matériaux et ordures, ni y stationner des véhicules.

### Pétards

Il est rappelé d'une part que l'utilisation des pétards est strictement réglementée, surtout l'été, et d'autre part qu'en cas de plainte lors d'accident ou de sinistre, ce sont les parents qui sont tenus responsables des agissements de leurs enfants. Pensez-y avant d'en acheter à vos enfants.

### Assistante sociale

Madame SOULARD Assistante Sociale qui intervenait sur la commune de Saint Cyr a pris de nouvelles fonctions, est remplacée par Mme BODIN.

Mme BODIN assurera les permanences au centre médico-social de Moutiers les Mauxfaits le 1er et le 3ème mardi matin de chaque mois, prendre rendez-vous auprès du secrétariat au 02.51.98.90.46.

### Bibliothèque

Ouverture de la bibliothèque le mercredi après-midi de 16h à 17h30 et le samedi matin de 10h30 à 12h.

L'accès est gratuit pour tous.

### Mairie de Saint Cyr en talmondais :

Pendant juillet et août les horaires de la mairie seront les suivants : ouverture de 9h à 12h

Pendant la semaine du 10 au 14 août, ouverture de la mairie seulement le mardi 11 et jeudi 13 de 9h à 12h.


### Horaires déchetteries

	ST VINCENT S/GRAON		LE GIVRE	
	HIVER 16 septembre au 14 avril	ÉTÉ 15 avril au 15 septembre	HIVER 16 septembre au 14 avril	ÉTÉ 15 avril au 15 septembre
<b>Lundi</b>	De 9h à 12h	De 9h à 12h	De 14h à 17h	De 14h à 18h15
<b>Mardi</b>	<b>FERMÉ</b>	<b>FERMÉ</b>	<b>FERMÉ</b>	<b>FERMÉ</b>
<b>Mercredi</b>	De 9h à 12h	De 9h à 12h	De 14h à 17h	De 14h à 18h15
<b>Jeudi</b>	De 9h à 12h	De 9h à 12h	De 14h à 17h	De 14h à 18h15
<b>Vendredi</b>	De 9h à 12h	De 9h à 12h	De 14h à 17h	De 14h à 18h15
<b>Samedi (réservé aux particuliers)</b>	De 9h à 12h et de 14h à 17h	De 9h à 12h et de 14h à 18h	De 9h à 12h et de 14h à 17h	De 9h à 12h et de 14h à 18h
<b>Dimanche</b>	<b>FERMÉ</b>	<b>FERMÉ</b>	<b>FERMÉ</b>	<b>FERMÉ</b>

St Cyr en Talmondais  
mardi 14 juillet 2015  
**brocante  
vide greniers**  
parc du chateau  
de la Court d'Aron

Exposants : 2€50 /ml  
installation à partir de 7 heures  
BAR GRILLADES SANDWICHES FRITES

infos : mairie 02 51 30 82 82  
02 51 30 47 96 - 06 60 02 29 16  
stcyr85@gmail.com



En 2014, c'est plus de 120 convives  
qui ont participé à notre traditionnelle  
paëlla d'été.

Cette année nous vous attendons  
encore plus nombreux pour déguster  
cette savoureuse paëlla qui pour ceux  
qui l'ignorent, est cuisinée sur place  
avec des produits frais.

**RESERVEZ DES  
AUJOUR'HUI  
02 51 30 47 96**

Bonnes vacances

# Les rendez-vous de l'été

## les brocantes:

le 14 juillet organisée par la Société  
Animation et Loisirs de St Cyr dans  
le parc du château de la Court  
d'Aron

le 5 août organisée par le Syndicat  
d'Initiative dans le bourg

GRANDE SOIREE PAELLA St Cyr en Talmondais



**vendredi 17 juillet 2015**  
**19 heures 13€50**

plat-fromage-dessert (menu enfant 5€)  
Bal animé par

**DJ MEGA DANCE PARTY**

RESERVATION POUR LE 11 JUILLET  
MAIRIE : 02 51 30 82 82  
02 51 30 47 96 - 06 60 02 29 16  
stcyr85@gmail.com

organisation S.T.C.Y.R. - condition et impression mairie de St Cyr - ne pas jeter sur la voie publique